

LEÇON 5: Circonscription

La circonscription est la démarcation, ou la frontière, entre la fin d'une juridiction et le début d'une autre. Il y a toujours une juridiction des deux côtés de ces frontières.

Limites des juridictions naturelles.

- La limite supérieure du sol rencontre l'air au-dessus de lui, et sa limite inférieure rencontre la terre en dessous.
- La limite supérieure de la terre rencontre soit le sol, la mer ou l'air au-dessus d'elle.
- The Sea's lower boundary meets the land (sea bed), and its upper boundary meets the Air.
- La limite inférieure de la mer rencontre la terre (fond marin) et sa limite supérieure rencontre l'air.

Remarque: l'espace est une autre juridiction au-delà des juridictions planétaires. Il est de nature cosmique et sort donc du cadre de ces leçons.

Chaque juridiction possède des attributs qui la rendent unique et utile, mais il existe certaines situations, en particulier à proximité de ces frontières, où une juridiction peut causer des problèmes aux juridictions voisines. C'est ce qu'on appelle généralement l'empiètement (l'empiètement, en particulier le type conceptuel, sera examiné plus en détail dans la LEÇON 6). Voici quelques exemples bien connus d'empiètement naturel sur les limites:

- Un tsunami ou un raz-de-marée de la mer peut empiéter sur la terre et le sol et leur causer de graves dommages.
- Un ouragan ou une tornade (air) peut causer de graves dommages à la terre et au sol.
- >Un volcan (terre) peut cracher d'énormes quantités de cendres et de toxines dans l'air.
- Les dépôts de limon du sol et de la terre peuvent obstruer les ports et les voies navigables de la mer.

Limites des juridictions artificielles (physiques et conceptuelles)

Dans le domaine artificiel, les limites peuvent parfois être différentes de celles du domaine naturel. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de systèmes juridictionnels purement conceptuels.

La circonscription du royaume physique artificiel utilise toutes sortes de gadgets, d'objets et de technologies fabriqués par l'homme, allant de simples marqueurs de pierre, aux clôtures et aux murs, aux chiens de garde, au GPS, aux cadastres et bien plus encore.

Voici quelques exemples simples de circonscription du domaine **physique** artificiel.

- Le sol et la terre partagent normalement des frontières identiques telles que les frontières du village, de la ville, du comté, de la province, de l'état et du pays. Quelques exceptions s'appliquent.
- La mer utilise toutes sortes de démarcations artificielles, principalement pour indiquer les voies de navigation, les canaux et les dangers pour la navigation.
- L'Air utilise une variété de systèmes de démarcation pour indiquer les trajectoires de vol, le contrôle du trafic aérien et les dangers.

La circonscription du domaine **conceptuel** artificiel. Ici, les choses se compliquent car les concepts peuvent être inconstants et plus difficiles à définir que les objets physiques solides. Il convient également de mentionner que dans le domaine conceptuel, la grande majorité des problèmes de frontières proviennent des juridictions de l'air et de la mer. Même dans la nature, la mer est fluide et l'air est gazeux, ce qui rend les deux bien plus précaires que le sol et la terre qui sont à l'état solide.

Quelques exemples de circonscription du domaine conceptuel artificiel:

- Le sol utilise les registres, la loi naturelle (divine) et l'argent pour la valeur de la monnaie.
- La terre utilise les registres et le droit commun, ainsi que les arpentages, les marques de commerce, les constitutions et les traités, et l'argent pour la valeur de la monnaie.
- La mer utilise les fiducies, les certificats, les licences, les connaissements, les contrats et du droit de l'amirauté et du commerce, et l'or pour la valeur de la monnaie.
- L'Air utilise les contrats, les chartes, les franchises, les communications sans fil (les ondes) et le droit des sociétés et des municipalités, et l'or pour la valeur de la monnaie.

Quelques exemples bien connus d'empiètement **artificiel** sur les limites sont:

Dans le domaine physique

- Un cargo (mer) peut accidentellement venir s'écraser sur un objet terrestre.
- Un hélicoptère (Air) peut accidentellement s'emmêler dans des câbles électriques surélevés suspendus sur la Terre et s'écraser.
- Un avion (Air) peut dévier de sa trajectoire et s'écraser sur un bâtiment construit sur la Terre.
- Une voiture privée du sol peut entrer en collision avec un train public de la terre, ou s'échapper d'un quai et tomber dans la mer.

Dans le domaine conceptuel

- Les entraves aux affaires
- La piraterie intérieure
- Les intrusions
- Les transgressions
- La fraude

Un bref examen de la portée s'impose à ce stade. Les quatre juridictions artificielles ont également une application spécifique de champ d'application qui est organisée de cette manière.

- Le sol a une portée locale et nationale
- La terre a une portée nationale et internationale
- La mer a une portée internationale
- L'air a une portée mondiale

Cette présentation de diapositives (PDF) illustre davantage les limites juridictionnelles:

[LECON-5-AIR-TERRE-MER.pdf](#)

VBB-logo-footer.png

Revision #2

Created 30 March 2024 02:02:23 by Bryan

Updated 10 April 2024 15:39:43 by Bryan